Association Vtt Les Leups Adresse : Mairie de Saint Gobain

Servais, le 17 janvier 2015

# Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 10 janvier 2015

Le 10 janvier 2015 à 14h40, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle de la mairie de Saint Gobain sur convocation écrite faite par le conseil d'administration en date du 23 décembre 2014. L'assemblée est présidée par M ROSSA Hervé, assisté de M DEMAZURE Nicolas, en sa qualité de secrétaire de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que dix-neuf membres de l'association sur trentedeux sont présents. En conséquence, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Rapport morale du président.
- 2. Rapport d'activité.
- 3. Rapport financier du trésorier.

#### Allocution de bienvenue:

M ROSSA Hervé, Vice-président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale. Il salue tout particulièrement la présence au début de l'assemblée de Monsieur MATHIEU Frédéric, Maire de la commune de Saint Gobain.

#### Rapport moral du Président

Le Vice-président donne ensuite lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé. Remerciement à Monsieur DUJON Yves qui quitte son poste de président de l'association Vtt Les Leups.

Evocation de la prochaine randonnée du club ainsi que des parcours.

### Vote du rapport moral

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, Monsieur ROSSA Hervé met aux voix le rapport qu'il vient de présenter.

Celui-ci est adopté par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

# Rapport d'activité

Monsieur DEMAZURE Frédéric donne lecture de son rapport d'activité pour l'exercice écoulé. Il cite les différentes participations des membres de l'association aux manifestations locales et nationales effectuées sur la saison 2013/2014.

## Vote du rapport d'activité

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, Monsieur ROSSA Hervé met aux voix le rapport que Monsieur DEMAZURE vient de présenter. Celui-ci est adopté par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

# Rapports et compte-rendu financier

Monsieur BAUER Philippe, trésorier, donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos en septembre 2014. Il informe l'assemblée que le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 1001.78 €uros

# Rapport des commissaires aux comptes

Monsieur BAUER Philippe donne lecture de son rapport de vérification sur l'exercice écoulé. Il certifie la sincérité et la régularité des comptes présentés à l'assemblée.

## Décharge au trésorier

Monsieur BAUER Philippe, après avoir remercié, le M DEMARQUE Gérald commissaire aux comptes pour son travail, soumet alors au vote de l'assemblée la résolution suivante : « L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier et celui des commissaires aux comptes, donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice ».

Cette résolution est adoptée par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

#### Election du nouveau conseil d'administration

Monsieur ROSSA Hervé reprend la parole pour faire l'appel des candidatures pour l'élection du nouveau conseil d'administration. Il expose également les dispositions statutaires prévues en la matière telles que fixées dans l'article 10 des statuts.

2 membres de l'association se portent candidats pour les 2 sièges à pouvoir.

Le vote de l'assemblée a lieu, à mains levées.

Ont été déclarés régulièrement élus :

- 1. Monsieur HINCELIN Jean François, né le 20/10/1967, demeurant 1 Rue Victor Basch 02300 OGNES, de nationalité Française, 18 voix, 1 abstention.
- 2. Monsieur CRAPET Mathieu, né le 18/05/1985, demeurant 23 Rue Drouot 02700 TERGNIER, de nationalité Française, 19 voix.

Monsieur BAUER Philippe rappelle à cette occasion que la répartition des fonctions au sein du conseil d'administration se fera lors d'une réunion ultérieure dudit conseil et ce conformément aux articles 15 et 17 des statuts.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur ROSSA Herve déclare la séance levée à 15h30.

Fait à SERVAIS Le 17/01/2015

Le président

Le secrétaire

Rossa hervi